

Le "Trèfle de Genève"

Autor(en): **E.P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 162

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le V^{me} Cours de Vacances de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

Les programmes de ce Cours sont actuellement sous presse, et bien que, dans peu de temps, toutes nos Associations féminines doivent en avoir entre les mains à la disposition de leurs membres, nous tenons dès maintenant à signaler cette semaine de juillet tout spécialement à ceux qui commencent à échafauder leurs projets d'été.

Après Château-d'Oex, Aeschi, Lucerne, Heiden, le Cours s'installe cette fois-ci dans une région où nos idées sont encore peu connues : dans le charmant village valaisan de Salvan, cher à tant de promeneurs et excursionnistes depuis que Javelle le fit connaître par ses *Souvenirs d'un alpiniste*. Il serait cependant inexact de se représenter que nous nous trouverons là en pays complètement et hostilement muré à nos idées : au contraire, une de nos amies, qui y a habité plusieurs années de suite et conservé des attaches, nous affirme que certaines Salvanaises se rendent parfaitement bien compte de ce dont les prive leur minorité politique, et l'accueil rencontré auprès des autorités pour l'organisation du Cours est très encourageant. D'autre part — et nous devons l'avouer — le Cours de Salvan n'est pas, dans la pensée de ses organisatrices uniquement destiné à la population indigène; et il vise aussi à renseigner sur notre travail, notre programme, nos buts, tant de ceux qui, dans nos villes romandes, nous ignorent délibérément, et qui, au cours d'un villégiature, loin de l'afflux général des conférences, seront peut-être frappés et intrigués par ces réunions d'un caractère particulier. Enfin, et les Suisses romandes ayant véritablement par trop délaissé ces derniers étés nos Cours de vacances, on espère, en plantant la tente suffragiste en région si connue et si aimée de tant de Genevoises, de Vaudoises et de Neuchâteloises, les décider à participer, si ce n'est pour toute la durée du Cours, du moins pour une séance ou deux, à ces réunions si bienfaisantes et enrichissantes. Et on nous assure que nos Confédérées, beaucoup plus entreprenantes en matière de voyage, et que le Lötschberg met d'ailleurs très facilement en communication avec le Valais, ont toutes chances de se laisser tenter par des combinaisons d'excursions jusqu'à Chamounix, dont Salvan serait le pivot.

Le Cours aura lieu du 16 au 21 juillet au Grand-Hôtel des Granges, où les participantes trouveront à se loger à des conditions spéciales très avantageuses. Le programme comprend comme d'habitude des exercices pratiques de présidence d'assemblées, de discussion, de conférences, etc. dirigés, pour la partie française par M^{lle} Gourd, et pour la partie allemande par M^{lle} Grütter (Berne). La partie théorique comprend cinq conférences en français dont trois de portée générale (*Les assurances sociales*, par M. A. Freymond, syndic de Lausanne, *La femme et le Code civil*, par M^{me} Roulet, avocate à Lausanne, *L'éducation sexuelle* par M^{lle} Paschoud, professeur à Lausanne), et deux de caractère plus spécifiquement suffragiste (*Le suffrage féminin au point de vue moral*, par M^{lle} Hélène Naville de Genève, et des *Echos du Congrès de Rome*, par M^{lle} Gourd), et une conférence en allemand par M^{lle} Grütter sur la personnalité féministe attachante que fut Frederika Bremer, l'écrivain suédois. M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la S. d. N. a bien voulu promettre une conférence publique sur ce sujet attrayant entre tous : *Les femmes et la Société des Nations*; et l'on cherchera à organiser dans les environs des conférences suffragistes auxquelles sont conviées les participantes du Cours. On prévoit des promenades en commun, des pique-niques dans la forêt, sans doute une soirée familière avec thé comme cela a été fait avec si plein succès à Lucerne et à Heiden... Bref, nous croyons pouvoir assurer à toutes celles qui inscriront la date du Cours de Salvan sur leurs tablettes qu'elles ne regretteront pas cette semaine de vie cordiale, de gaie camaraderie, de travail fécond, d'échange d'idées, d'élargissement spirituel de leur horizon. A défaut du Congrès de Rome, auquel ne peuvent participer qu'un petit nombre de privilégiées, ne voudra-t-on pas se grouper à Salvan autour du même idéal commun de la « Cause »?

E. Gd.

P.-S. — On peut dès maintenant s'adresser pour tous renseignements concernant le Cours de Vacances à M^{lle} Lucy Dutoit, *Tourelles-Mousquines, Lausanne*.

qu'ils ne grossissent pas les troupes de l'ennemi; elles-mêmes s'entretenaient pour ne pas tomber vivantes entre les mains des vainqueurs. Le mari dotait sa femme, les filles étaient héritières et épousaient leurs frères. L'influence féminine était grande sur l'époux. Les mœurs étaient simples, le caractère fier et noble, les souvenirs de Sagonte et de Numance entr'autres témoignent jusqu'où allait l'amour de l'indépendance.

Peut-être cette rapide revue de la situation de la femme dans l'antiquité était-elle nécessaire pour faire comprendre la situation de la femme contemporaine? Julia GARCIA GAMES.

(Traduit et résumé de l'espagnol
par M^{lle} C. de L.).

Le « Trèfle de Genève »

Né pendant la guerre, en 1916, le « Trèfle de Genève » est une de ces œuvres d'entraide qui ont leur raison d'être, même en dehors des grandes tourmentes, et qu'on voudrait voir prendre racine et durer. Il s'est donné pour tâche de fournir de l'ouvrage à une catégorie de femmes qui peuvent, de leurs doigts déliés, faire mieux que de la lingerie courante ou des ravaudages de bas. Deux des directrices du « Trèfle » connaissent et pratiquent parfaitement le « Point de Venise » et d'autres belles broderies italiennes; la troisième a inventé le « Point de Champel » (un dérivé de la guipure d'Irlande, exé-

cutée sur tulle), et elles ont entrepris d'utiliser leurs connaissances au profit des personnes qui ont besoin qu'on les aide à gagner leur vie. A celles qui se présentent, elles enseignent la bonne méthode de travail et remettent les modèles originaux du « Trèfle »; elles préparent les ouvrages, les font exécuter à domicile, les paient à mesure qu'ils sont terminés, et, c'est là le point devenu difficile, cherchent à les écouler. En quelques mots, voilà toute l'activité du « Trèfle ».

Il y a six ans que cette association fonctionne ainsi, aidant de son mieux une soixantaine de femmes de toutes conditions. Les expositions de décembre, au local de la rue Saint-Ours, ou à la Société mutuelle artistique, rue Beauregard, ont fait connaître au public genevois les travaux du « Trèfle » de Genève: les artistes ont loué l'originalité des modèles, les gens experts ont apprécié la perfection de l'exécution, les femmes de bonne volonté ont acheté selon leurs moyens les objets exposés. Mais le stock est grand, les amateurs trop peu nombreux, et le « Trèfle » subit une crise dange-reuse comme toutes les industries de luxe en ce temps de misère. « Nos ouvrages sont trop chers », dit-on couramment aux directrices de cette œuvre. On trouve des broderies faites à la main dont le prix abordable n'atteint pas la moitié du prix des vôtres. »

C'est certain: malheureusement, on en trouve, mais les personnes qui se glorifient d'avoir acquis presque pour rien des choses adorables ne se demandant pas quel salaire a reçu la malheureuse qui les a brodés, pour les heures qu'elle a passées à tirer l'aiguille. Le « Trèfle » ne peut pas, et ne veut pas faire concurrence aux couvents qui ne paient pas leurs ouvrières, aux commerçants qui les paient mal, et, peut-être bien, cette prétention de rétribuer honnêtement la

Lettre d'Amérique

Les deux questions qui, à l'heure actuelle, préoccupent surtout l'attention des féministes et des femmes organisées sont d'une part, le succès ou l'échec des femmes candidates aux dernières élections parlementaires, et d'autre part la législation intéressant les femmes en voie d'être votée.

Le nombre des femmes candidates aux élections ou aux fonctions d'importance constitue un record dans l'histoire de notre pays. Ainsi la Ligue indépendante du Sud-Dakota portait une femme comme candidate au poste de Gouverneur général, d'autres comme Lieutenants gouverneurs. Vingt-deux femmes se sont présentées aux élections pour la Chambre fédérale des Représentants, quatre pour les élections au Sénat, un grand nombre posèrent leur candidature comme juge de paix, comme surintendantes des Offices d'éducation, etc., etc. si bien que l'on estime à plus de 400 le chiffre des femmes qui manifestèrent de la sorte leur désir d'entrer dans la vie politique.

L'intérêt le plus vif se concentra sur les élections à la Chambre des Représentants. Des vingt-deux candidates, cinq appartenaient au parti républicain, sept au parti démocratique, trois au parti de la prohibition, une au parti agraire, et trois au parti socialiste agricole. On savait d'avance que les représentantes des petits partis n'avaient aucune chance, mais on espérait que les douze candidates des deux grands partis américains seraient toutes élues. Malheureusement, ce ne fut pas le cas, et une seule femme de ce groupe, Mrs. W. Mason Huck (Illinois) fut élue, et encore pour quelques mois seulement afin de remplacer son père dernièrement décédé. De plus, Mrs Alice Roberston, qui avait siégé dans la précédente Chambre des Représentants n'a pas été réélue; aucune femme n'a été nommée Gouverneur d'Etat ni élue au Sénat américain. En revanche, il est vrai, d'autres femmes ont remporté des succès dans la magistrature: c'est ainsi que Mrs. Charles North a été élue juge du Tribunal d'enfants à Clinton (New-York), et que Miss Florence Allen, déjà juge à Cleveland (Ohio), a été portée

peine des travailleuses, sera-t-elle la pierre d'achoppement où le « Trèfle » trébuchera pour ne plus se relever.

Du reste, les ouvrages du « Trèfle » sont si variés qu'il s'en trouve de tous les prix, quoi qu'on en dise. Sait-on que les deux tiers de la recette à la vente de décembre dernier ont été faits avec des objets entre trois et vingt-cinq francs?

La stagnation de l'industrie et du commerce en Suisse, l'élévation du taux des changes ont entravé, ces dernières années, l'expansion de la Société du « Trèfle ». Autrement, elle a fait dans de nombreuses villes confédérées des ventes qui assuraient l'écoulement du stock et la rentrée des fonds, fonds qui dorment actuellement sous forme de linge de table, de lingerie de femme et d'enfant, d'objets de fantaisie, dans des cartons qui regorgent. En Angleterre, le « Trèfle » a eu de beaux succès, mais, là encore, le chômage, les impôts élevés, les embarras politiques travaillent contre lui.

Qu'advient-il du « Trèfle » de Genève? L'année en cours nous le dira sans doute. Puisse-t-elle dissiper les craintes qui assaillent les personnes qui ont mis à faire marcher cette Association le meilleur de leurs forces et de leur courage! E. P.

N. D. L. R. — Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le « Trèfle », obligé de quitter ses locaux actuels de la rue Saint-Ours, pour s'installer définitivement rue Beauregard, 1, organise avant ce déménagement une vente à grand rabais après inventaire. Nous la recommandons très chaudement à celles de nos lectrices, qui non seulement savent apprécier les belles dentelles, mais qui ont aussi à cœur de soutenir et d'encourager une organisation aussi intéressante d'entraide féminine et sociale. Le « Trèfle » a besoin de réaliser ses capitaux immobilisés pour pouvoir continuer à faire travailler ses ouvrières, vraies fées de l'aiguille: qu'on lui vienne en aide!

à la Cour Suprême de cet Etat, ce poste important étant pour la première fois rempli par une femme. Dans différents Etats à travers tous les Etats-Unis, un certain nombre de femmes ont été élues aux Législatures ou au Sénat.

Ce n'est donc qu'un recul partiel sur ce que nous espérons. Les raisons en sont sans doute les suivantes: d'abord le vieux préjugé qui subsiste toujours contre les femmes, le fait aussi qu'elles dépensent moins d'argent que les hommes pour leur élection (ceci nous semble militer en leur faveur! *Réd.*) et aussi celui qu'elles ne sont pas encore parvenues à l'égalité politique complète avec les hommes dans les partis politiques, qui mènent la barque des élections. Le travail qu'elles accomplissent est donc encore en quelque sorte du travail de pionnières, qui s'il ne donne pas de résultats maintenant, leur servira grandement plus tard.

Le plus brillant événement de notre histoire féministe de ces derniers mois a été la prestation de serment de Mrs. Rebecca Felton (Géorgie), élue pour un jour au Sénat des Etats-Unis. Nommée seulement pour remplacer un sénateur en attendant la validation de l'élection de celui-ci, elle ne manqua pas de saisir l'occasion pour prononcer un discours féministe qui eut un grand retentissement.

* * *

Parmi les mesures législatives qui nous intéressent spécialement en ce moment, nous parlerons d'abord de la loi sur le salaire minimum dans le District de Columbia, que la Cour d'appel de ce District a déclarée inconstitutionnelle. Ceci n'est toutefois qu'une mesure passagère répondant à un mouvement d'opinion actuelle contre l'idée du minimum de salaire, et on fait d'ailleurs remarquer que l'Etat d'Orégon possède une loi sur le minimum de salaires pour les femmes et les mineurs, qui n'a jamais été dénoncée comme inconstitutionnelle, ni par la Cour de cet Etat, ni par la Cour Suprême des Etats-Unis, et que ce qui est constitutionnel pour l'un doit l'être aussi pour l'autre! Le fait que la loi sur le salaire minimum dans le District de Columbia avait été signalée comme un modèle dont s'inspirer ailleurs qu'aux Etats-Unis, en matière de législation sociale, n'est pas étranger non plus à l'attitude à son égard des adversaires de la réglementation du travail. Parmi celles qui viennent de prendre la défense de la loi, il faut citer en première ligne, Miss Florence Kelley, secrétaire générale de la Ligue sociale d'acheteurs.

D'autre part, un grand nombre d'organisations féminines mènent actuellement avec un journal féministe de New-York, *the Pictorial Review*, une campagne pour obtenir une loi fédérale sur le mariage et le divorce, qui, à la fois, relèverait le niveau de mariage, et unifierait les différentes lois sur le divorce des 48 Etats des Etats-Unis. Un projet établi par Mrs Edw. Franklin White, avocate générale d'Indiana, et présidente de la Fédération des Clubs féminins, est à l'étude, et sera présenté au Congrès. Ce projet de loi interdit d'accorder une autorisation de mariage à ceux qui en sont mentalement ou physiquement incapables, à ceux qui sont proches parents, et à ceux qui sont de race différente (blancs et noirs, blancs et rouges, blancs et jaunes).¹ Il assure la légitimation de l'enfant né hors mariage quand plus tard les parents se marient, et prévoit le divorce pour les causes suivantes: adultère, mauvais traitements, abandon ou défaut de soutien pendant une année, folie incurable, ou preuve d'avoir commis un crime infamant. Comme toutes les femmes américaines sont touchées directe-

¹ Une disposition qui nous paraît singulièrement étroite, et par cela même dangereuse. (*Réd.*)